



Contestation testament

Par **Nade83**, le **03/09/2019** à **14:39**

Bonjour je me permets de vous recontacter suite a un testament qui ne peut etre que faux .

Je vous ai contacté en 2016, puis par telephone, et a ce jour la succession n est toujours pas réglée

Mon oncle a fait faire un testament a ma grd mere ne sachant pas lire ni ecrire vu son origine polonaise et j ai fait des RECHERCHES aupres de l education nationale, elle n a pas ete enregistré. celui ci l avantage lui et sa soeur sans droit de reserves heriditaires refuse par la notaire . Nous avons pris une avocate des droits de succession pour les comptes.mais moi je veux entreprendre les demarches pour son respect, il a tellement ete malhonnete avec elle voulant la placer en maiso de retraite dont je me suis opposée et un respect lors de sa mort en lui faisant un soin de conservation et une veillee qu il voulait me refuser je lui ai dit que je prendrai les frais sur ma part d heritage et la il m a dit clairement tu n as droits a rien toi je lui ai répondu que mon pere etait son frere et comme décédé nous heritions pour lui.

Mon oncle a fait entegistrer ce testament le jour de l ouverture des droits de succession, mais avait toujours des cheques signes d avances et des feuilles blanches pour les courriers donc pas de temoin pour authentifié celui ci.

ma grand mere si elle l a fait etait certainement sous la contrainte car il l a battait et lui privait de la jouissance de ses papiers bancaires et autres photos de so mari et de mon pere, il avait une procuration bancaire il effectuait des retraits au guichet en permanence mais egalement au distributeur le meme jour et des grosses sommes il se faisait meme des cheques a son ordres nous avons du paye pour obtenir les comptes et decouvrir cela.

Ma grand mere ne comprenait rien en l euro mais toujours en ancien francs vous voyez ce qu il a profité.

Je vous redemande votre aide pour m aider a faire expertiser ce testament comme lors de notre entretien telephonique en 2016 .

Je reste a votre disposition et espere avoir une reponse rapide de votre part pour vous transmettre tous les documents pour l etude.

Recevez cher Maitre l expression de mes salutations les plus respectueuses

Me Simon Nadège

Par **Visiteur**, le **03/09/2019** à **14:50**

Bonjour

Ne vous trompez vous pas de site ?

Car il ne me semble pas que des conseils soient délivrés téléphoniquement...

Par **youris**, le **03/09/2019** à **17:52**

bonjour,

pour contester un testament, il faut commencer par consulter un avocat qui pourra vous conseiller ou pas cette procédure.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://avocat-droit-succession-cahen.fr/apres/contestation-dun-testament-marche-a-suivre-2/>

salutations